



FICHE d'information n° 63 Janvier 2000

Lentille de contact pour correction d'un défaut visuel

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il existe trois types de correction de la vision : lunettes, lentilles de contact, chirurgie réfractive. Chacune de ces techniques présente des avantages et des inconvénients.

Types de défauts visuels pouvant être corrigés par lentilles de contact :

Tous les défauts visuels peuvent être corrigés par lentilles de contact

- **Myopie** (vision nette de près) : l'image se forme en avant de la rétine car l'oeil est trop long ou son pouvoir réfringent trop élevé : on peut la repositionner par un verre concave (-).
- **Hypermétropie** (vision nette de loin) : type le plus fréquent d'anomalie de la réfraction : l'image se forme derrière la rétine parce que l'oeil est trop court ou que l'appareil optique n'est pas assez puissant. L'hypermétropie peut se corriger par des verres convexes (+).
- **Astigmatisme** : anomalie de réfraction où les courbures de la cornée ont des rayons différents. Il est corrigé par des verres cylindriques dont la puissance varie selon l'axe.
- **Presbytie** : difficulté dans la vision de près qui se développe avec l'âge par suite d'une réduction physiologique de la capacité d'accommodation qui permet à l'oeil de mettre au point des objets situés à différentes distances.

Par quels types de lentilles ?

• Les lentilles souples :

Il existe différents types de lentilles souples hydrophiles dont la fréquence de renouvellement varie de un jour à deux ans. On a l'habitude de les classer en plusieurs catégories :

les jetables journalières (à renouveler tous les jours),

les jetables hebdomadaires (à renouveler toutes les semaines),

les lentilles à renouvellement fréquent (LRF) (à renouveler selon les marques après 1 à 3 mois de port),

les lentilles traditionnelles (à renouvellement tous les 1 à 2 ans selon le type).

A noter : les lentilles colorées utilisées à usage cosmétique sont soumises aux mêmes conditions d'usage

avec en plus une possibilité de baisse de la vision la nuit (conduite).

• Les lentilles rigides :

- les lentilles rigides perméables à l'oxygène (LRPO) anciennement dénommées lentilles flexibles.

Comment procède-t-on?

Votre médecin ophtalmologiste déterminera avec vous quel type de lentille répond le mieux à votre cas.

Il procédera ensuite à l'adaptation proprement dite par des essais afin de déterminer les caractéristiques précises de la lentille. Il définira les modalités du calendrier de port durant la période d'accoutumance et vous indiquera le type de port indiqué dans votre cas :

- soit un port journalier avec dépose de lentille tous les soirs,
- soit un port prolongé (nuit et jour) dont la durée vous sera indiquée de façon très précise et ne devra en aucun cas être dépassée.

Selon le type de lentille et les modalités de port, un entretien spécifique vous sera prescrit. L'observance stricte des modalités d'entretien permet de limiter le risque infectieux et de maintenir les qualités visuelles et le confort de vos lentilles.

Précautions particulières

- ne jamais garder une lentille si l'oeil est rouge et/ou douloureux,
- ne jamais utiliser de l'eau du robinet pour nettoyer ou rincer les lentilles,
- ne pas se baigner en piscine avec ses lentilles,
- ne jamais dormir avec ses lentilles sans l'accord de votre ophtalmologiste,
- ne jamais remettre une lentille endommagée,
- vérifier que les collyres utilisés sont compatibles avec le port de lentilles de contact.

Consignes importantes

Il est important de respecter les indications données par votre ophtalmologiste :

- ne porter que la lentille prescrite (marque, type, paramètres indiqués sur l'ordonnance),
- respecter la fréquence de renouvellement,
- respecter la durée du port,
- respecter les modalités d'entretien conseillées,
- respecter les règles d'hygiène expliquées par votre ophtalmologiste,
- respecter les précautions particulières énoncées.

Peut-il y avoir des complications ?

Oui. Elles sont rares. Il s'agit le plus souvent d'incidents mineurs cédant à l'arrêt du port des lentilles.

Parfois majeurs, ils peuvent exceptionnellement conduire à des séquelles définitives (cicatrices) voire à la

perte de l'oeil malgré le respect des consignes de port et d'entretien.

On classe dans les incidents : les problèmes allergiques, les réactions inflammatoires transitoires, les gênes occasionnées par le dessèchement de la lentille dans certaines conditions (air conditionné, avion, travail sur écran) .

On classe dans les accidents : les ulcères, les abcès de cornée d'origine infectieuse. Le port prolongé augmente le risque de complications par rapport au port journalier.

Dans tous les cas, devant:

- un oeil rouge,
- et/ou des douleurs oculaires,
- et/ou des sensations de corps étranger,

la lentille doit être retirée immédiatement et un ophtalmologiste consulté. Une lentille abîmée ou en mauvais état ne doit pas être posée sur l'oeil.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussignéreconnais que la nature de l'examen ou de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et

donne mon accord

ne donne pas mon accord

pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Date et Signature:

EDITE ET DIFFUSE POUR LE SYNDICAT NATIONAL DES OPHTALMOLOGISTES DE FRANCE
PAR OPH-COMMUNICATION SARL - 1, RUE DES PUCELLES - 67000 STRASBOURG -
TÉL 03 88 35 01 09 - FAX 03 88 25 51 90